

❖ Expression des Groupes Municipaux

« PAVILLY ENERGIE »

Chères Pavillaises, Chers Pavillais

Un grand merci aux 1369 électeurs qui nous ont donné une large majorité lors de l'élection du 15 mars dernier avec 64,85% des suffrages exprimés. Nous obtenons ainsi 25 sièges des 29 du conseil municipal et 8 sièges sur 10 à la communauté de communes. L'équipe Pavilly Énergie est en place avec du changement dans la continuité, 14 élus confirmés et 11 nouveaux élus qui apporteront leurs connaissances et compétences dans différents domaines, comme la santé, le handicap, la sécurité et l'environnement, sans oublier nos écoles, nos aînés, nos sportifs, nos commerçants et nos entreprises.

L'équipe Pavilly Énergie est en ordre de marche, 12 commissions ont été proposées au conseil municipal : - Sécurité - Environnement - Action sociale et solidarité - Affaires scolaires, périscolaire, petite enfance, enfance, jeunesse et famille - Travaux et voirie - Budget et Finances, Urbanisme et Aménagements - Culture et Evènementiel - Logement et Habitat, Espaces publics et Jumelage - Santé et Handicap - Sports et associations et Mise en valeur du patrimoine local.

Nous ne serons pas les élus des 1369 Pavillais qui ont voté pour la liste Pavilly Énergie, mais les élus de tous les Pavillais. Nous nous efforcerons pendant ce mandat de 6 ans de continuer de vous donner le plaisir de vivre à Pavilly

L'équipe Pavilly Énergie

« PAVILLY DEMAIN »

Nous tenons à remercier chaleureusement tou-s-tes les électeurs-trices qui se sont déplacé-e-s le 15 mars au moment de cette crise sanitaire et qui ont voté pour la liste Pavilly Demain. Même si les résultats n'étaient pas à la hauteur de nos espérances, notre engagement reste total. Sont élues Michèle Démares et Brigitte Favry-Bourget en remplacement d'Emile Onnient qui n'a pas souhaité continuer son mandat.

Lors des 2 premiers conseils municipaux, le maire a proposé de conserver le nombre de 8 adjoints.

La majorité municipale a choisi de s'octroyer une majoration des indemnités de 15% (maire et adjoints) au motif que la commune est éligible à la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine). Cette dotation est attribuée à Pavilly, qui fait partie des 10% des communes de 3500 à 9999 habitants les plus en difficulté. Nous avons voté **contre** ces deux délibérations conformément à notre programme proposant 6 adjoints et des indemnités standard. L'économie qui aurait pu être réalisée, équivalait à environ 30 000 € par an soit 180 000 € sur 6 ans. En 2019, à titre d'exemple, le total des indemnités aux élus était de 133 000 €, les subventions versées aux associations de 85 000 € et au Centre d'Action Sociales de 65 000€.

30 000 € pouvaient améliorer notablement les actions sur ces 2 secteurs par exemple.

Michèle Démares. Brigitte Favry-Bourget.

Nous publions, conformément au règlement présenté et adopté lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2014.

❖ **Expression des Groupes Municipaux**

« PAVILLY C'EST VOUS »

TEXTE NON REÇU

Nous publions, conformément au règlement présenté et adopté lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2014.